

REGLEMENT DE LA BOURSE ANTIQUE ET HORLOGERE « FINES BROCANTES ET BELLES TOCANTES » DE STRASBOURG WIWERSHEIM

PREAMBULE

La Bourse dite « Fines Brocantes et Belles Tocantes » est organisée par le Rotary Club Strasbourg Nord, ci-après désigné comme l'organisateur.

Le *Rotary Club Strasbourg Nord* est inscrit au registre des associations du Tribunal Judiciaire de Strasbourg sous le numéro A1970STR000045 (Vol 30 folio 55) et est régi par la loi.

L'association est représentée par son Président.

Pour l'organisation de la bourse objet du présent règlement, il est fait référence au règlement communal qui régit la salle communale de Wiwersheim.

I. Date et objet de la Bourse

La Bourse « Fines Brocantes et Belles Tocantes » du 4 octobre 2026 se déroulera à F-67370 WIWERSHEIM, 5 rue de l'Ecole (12 km de Strasbourg)

Elle aura pour but l'exposition, la vente ou l'échange de pièces, articles, ouvrages, outillages, accessoires et articles d'horlogerie de toute nature ainsi que de petits objets anciens, numismatiques ou de décoration, à l'exclusion des pièces de mobilier et du commerce de métaux précieux. La qualité des objets est garantie par les vendeurs sans que la responsabilité des organisateurs puisse être recherchée.

Une tombola aura lieu pendant le déroulement de la Bourse, au profit exclusif des œuvres caritatives du Rotary Club Strasbourg Nord.

II. Les locaux

La Commune de Wiwersheim est propriétaire de l'ensemble des locaux pour lesquels le Rotary Club Strasbourg Nord a souscrit un bail de location pour les 3 et 4 octobre 2026. Il consiste en la location de la salle et de ses annexes : sanitaires, dégagement, cuisine, bar.

La salle répond aux normes de sécurité, ainsi qu'attesté par la Commune.

Le dernier passage de la Commission de contrôle est en date du .

III. Assurances

Le Rotary Club Strasbourg Nord est assuré auprès du Groupe Generali, contrat n° AU 309239 responsabilité civile (occupation temporaire de locaux).

En aucun cas la responsabilité du Rotary Club Strasbourg Nord ne saurait être recherchée par les exposants ou les visiteurs quant à la qualité ou la provenance des objets proposés par les exposants. Les exposants attestent qu'ils sont couverts par une assurance en responsabilité civile.

Les clauses ci-après ont pour objet de préciser les conditions de participation à la manifestation organisée par le Rotary Club Strasbourg Nord, ci-après dénommé « l'Organisateur ».

Responsabilité des participants : chaque participant prend part à la manifestation sous sa propre responsabilité. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages corporels, matériels ou immatériels, directs ou indirects, subis ou causés par un participant, avant, pendant ou après l'événement.

Sécurité et comportement : les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité, les instructions des organisateurs et les dispositions légales en vigueur. Tout comportement dangereux ou contraire à l'ordre public pourra entraîner l'exclusion immédiate de la manifestation, sans indemnité ni remboursement.

Biens personnels : l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des participants.

Acceptation : La participation à la manifestation implique l'acceptation pleine et entière de la présente clause de non-responsabilité.

IV. Conditions d'admission

a. Les exposants

Les exposants professionnels certifient à l'organisateur qu'ils ont rempli toutes les obligations légales et réglementaires pour participer à la Bourse.

Les exposants restent seuls responsables de leur stand et ne pourront rechercher aucune responsabilité de l'organisateur pour vol, dégradation, bris, perte de leurs marchandises.

Ils perçoivent intégralement les prix de cession et s'acquittent uniquement des droits d'inscription et de location des tables et éventuellement du prix de la restauration.

b. Les visiteurs

Les visiteurs devront s'acquitter avant l'admission dans la salle d'exposition d'un droit d'entrée de 5,00 € par adulte majeur.

Ils s'engagent à se comporter de manière civile.

V. Restauration

L'organisateur offre aux exposants et visiteurs la possibilité de se restaurer sur place.

Les exposants pourront réserver au préalable des plateaux repas au prix de 18 €

Les visiteurs auront accès à une petite restauration par l'achat sur place de bons de denrées (repas, boissons, pâtisseries, café) auprès de l'organisateur.

VI. Encadrement de l'événement

Installation des stands : le 4 octobre 2026 entre 8h et 9h30.

Ouverture de la salle au public : de 9h30 à 17h30.

Désinstallation à partir de 17h30 avec remise en place des tables.

VII. Conditions d'annulation

a. Par l'exposant

Si l'annulation intervient plus de 15 jours avant le 4 octobre 2026, le coût de la location sera remboursé à l'exposant. Au-delà de ce délai, le montant sera conservé par le Rotary Club Strasbourg Nord.

b. Par l'organisateur

Si la manifestation est annulée par l'organisateur, le remboursement du coût de la location interviendra dans les 15 jours.

VIII. Modalités d'inscription

L'inscription sera validée à deux conditions :

- Signature du bulletin d'inscription dûment complété et signature du présent règlement.
- Paiement du prix de location.

IX. Affectation des recettes

Toutes les recettes nettes (entrées payantes, droits d'inscription et de location et recettes de la restauration) du Rotary Club Strasbourg Nord seront intégralement destinées aux œuvres caritatives, après paiement des fournitures et du prix de location de la salle.